

d'origine française apprennent l'anglais, et 18,542 élèves d'origine anglaise apprennent le français.

Maintenant, citons une statistique tout à l'honneur des protestants : La moyenne des traitements des instituteurs catholiques dans les écoles modèles et les académies est de \$477.00, et, dans les écoles modèles et les académies protestantes, cette moyenne est de \$786.00. Les institutrices des écoles élémentaires catholiques reçoivent en moyenne \$106.00 et les institutrices des écoles élémentaires protestantes \$185.00. Dans les écoles modèles et les académies catholiques cette moyenne est de \$140.00, et, dans les écoles modèles et les académies protestantes, elle est de \$306.00.

“ Avec de pareils traitements, surtout dans les écoles catholiques, dit avec raison l'honorable M. G. Ouimet, il n'est pas étonnant que le brevet d'institutrice soit si peu recherché et qu'il y ait dans l'enseignement plus de mille institutrices non brevetées. Ces traitements éloignent très souvent de l'enseignement les sujets les plus capables qui n'y trouvent aucun encouragement, pas même quelquefois la nourriture et l'entretien d'une manière convenable. Dans ces conditions, l'enseignement est pour un bon nombre d'instituteurs et d'institutrices un pis aller dont ils se débarrassent à la première occasion qui leur paraît favorable.”

Le surintendant attire de nouveau l'attention du gouvernement sur une résolution adoptée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à l'effet d'accorder une gratification aux instituteurs qui auraient obtenu les meilleurs résultats dans l'enseignement (1). Puis il déclare catégoriquement que “ l'Etat, jusqu'à présent, n'a pas aidé

sérieusement l'instituteur et que celui-ci n'a guère profité des subventions accordées aux écoles publiques depuis leur établissement. ” Ces subventions de l'Etat sont allées aux contribuables et non à l'instituteur. Elles ont facilité l'établissement des écoles, et le grand nombre des municipalités n'a jamais su apprécier les services du maître d'école.

En présence d'un tel état de choses, le surintendant demande que la subvention aux écoles publiques, qui est depuis plusieurs années de \$160,000, avec une réduction de cinq pour cent en faveur des écoles des sourds-muets et des aveugles, soit portée à \$200,000. Le chiffre de la subvention actuelle est le même que celui de 1874. Cependant, depuis vingt ans, le nombre des écoles et celui des élèves ont augmenté d'une manière considérable.

En 1874, 242,735 fréquentaient 3,482 écoles ; en 1894, 284,087 élèves fréquentent 5,697 écoles. Il est donc temps que notre Législature songe à faire quelque chose en faveur des écoles primaires.

M. Ouimet regrette aussi que les revenus du fonds de pensions des instituteurs ne soient pas plus considérables. Il lui semble que la subvention de mille piastres que la Législature de Québec accorde à ce fonds devrait être augmentée de manière à faire disparaître les déficits qui ont existé depuis trois ans. Merci à notre digne surintendant pour l'intérêt qu'il porte à la classe enseignante.

Le grand, le formidable obstacle qui empêche notre système scolaire de produire tout le bien qu'on devrait en attendre, c'est l'apathie, l'indifférence qui existe à l'égard de l'instituteur. On a beau dire et beau faire, si on ne prend pas, à brève échéance, le moyen de créer une véritable carrière enseignante, on s'expose à récolter, avant longtemps, le fruit amer d'une négligence aussi coupable qu'incompréhensible.

Est-ce à dire que le rapport que nous

(1) Nos lecteurs se rappellent que nous avons déjà parlé de cette résolution à plusieurs reprises dans *l'Enseignement primaire*.